



L'APTS, DIGNE DES LIGUES MAJEURES!

Arbitrage de griefs en 2024



Arbitrage de griefs en 2024

L'APTS, DIGNE DES LIGUES MAJEURES!

Si vous ne le saviez pas déjà, vous allez le découvrir dans ce texte : l'APTS se distingue avantageusement dans le paysage syndical québécois par l'efficacité de son Service des relations de travail.

Des recours nécessaires

L'APTS est profondément convaincue que ces recours juridiques sont nécessaires pour faire respecter vos droits dans un réseau où le dialogue entre les parties syndicale et patronale est trop souvent laborieux, notamment à cause de la lourdeur des structures organisationnelles.

Votre syndicat n'hésite donc pas à y consacrer d'importantes ressources, humaines et financières. Il s'agit de faire respecter et de défendre vos droits, le cœur même de sa mission.

Non seulement l'APTS est-elle l'organisation syndicale du réseau de la santé et des services sociaux qui soumet le plus grand nombre de griefs en arbitrage, mais elle est aussi celle qui obtient le plus haut taux de succès devant les arbitres.

Des chiffres éloquentes

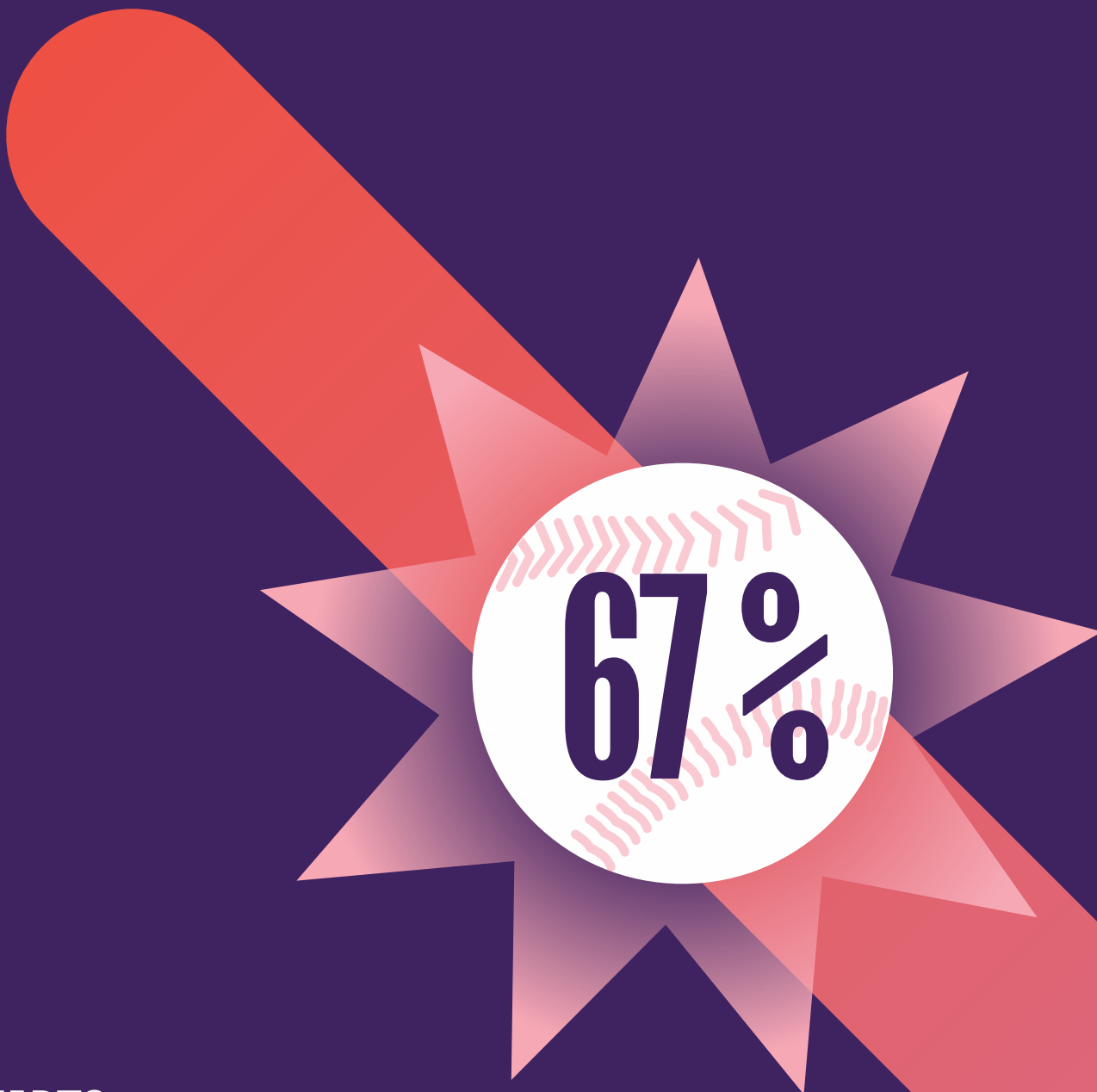
Selon les statistiques du ministère du Travail, tous secteurs d'activités confondus, les griefs sont accueillis ou partiellement accueillis en arbitrage dans une proportion de quelque 35 % annuellement. Ce sont donc 65 % des griefs qui sont rejetés, un chiffre quasi constant au fil des ans.

L'APTS inverse carrément ces proportions. En 2024, elle a remporté 40 des 60 décisions qu'elle a portées en arbitrage. C'est dire que 67 % de ses griefs sont accueillis, totalement ou en partie, preuve de son efficacité. Seulement 33 % n'ont pas tourné à son avantage.

Qui plus est, l'APTS revendique à elle seule 10,3 % des 582 décisions rendues par les arbitres de griefs en 2024 au Québec – tous secteurs d'activités confondus – alors que son effectif de 65 000 membres compte pour seulement 4,2 % de la main-d'œuvre syndiquée de la province.

Cela veut dire, toutes proportions gardées, que l'APTS contribue au développement de la jurisprudence en droit du travail québécois de façon beaucoup plus importante que les autres organisations syndicales.

La preuve : sur les 582 décisions précitées, 105 concernaient le réseau de la santé et des services sociaux. L'APTS est donc à l'origine de 57 % de celles-ci, les autres syndicats (CSN, CSQ, FIQ et FTQ) se partageant le reste dans des proportions relativement équivalentes.



67%

En 2024, l'APTS a remporté
totalement ou partiellement
**67 % des causes qu'elle a portées
en arbitrage**, quand la moyenne
générale est de 35 %!

57%

L'APTS revendique
57 % des décisions rendues
dans le réseau, **preuve de
son efficacité à vous défendre
et de son influence en droit
du travail.**

Faire bien et... faire mieux

Mieux encore. Si on s'attarde à la nature de ces décisions, on constate que ces organisations s'en tiennent à des griefs de nature principalement disciplinaire. L'APTS, elle, va beaucoup plus loin parce qu'elle juge important de faire évoluer le droit du travail sur l'ensemble des questions qui vous concernent.

Les résultats de l'année 2024 le confirment, et ils sont à l'image des années précédentes : l'APTS génère le plus grand nombre de décisions arbitrales dans le réseau et obtient un taux de succès très nettement supérieur.

Et les choses ne s'arrêtent pas là. En plus de ses représentations en arbitrage de griefs, l'APTS fait également valoir vos droits devant les autres divisions du Tribunal administratif du travail (relations du travail, santé et sécurité du travail) et devant les conseils de discipline des ordres professionnels.

Vous pouvez donc dire, à juste titre et chiffres à l'appui, que la feuille de route de votre syndicat est non seulement enviable, mais digne des ligues majeures!





*Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux*

SIÈGE SOCIAL

1111, rue Saint-Charles Ouest, 12^e étage
Longueuil, Québec J4K 5G4
Tél. 450 670-2411 ou 1 866 521-2411
Télec. 450 679-0107 ou 1 866 480-0086

BUREAU DE QUÉBEC

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200
Québec, Québec G2K 2E4
Tél. 418 622-2541 ou 1 800 463-4617
Télec. 418 622-0274 ou 1 866 704-0274

www.aptsq.com • info@aptsq.com